

ENVIRONNEMENT
MAURICIE

Conseil régional de l'environnement Mauricie



Consultation du public sur les Projets d'aires protégées en Mauricie

Mémoire présenté par le
Conseil régional de l'environnement Mauricie

au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

11 avril 2019



Table des matières

Table des figures	2
Présentation de l'organisme.....	4
Résumé.....	5
Recommandations.....	7
Recommandations générales	7
Dépression du réservoir Gouin	10
Appréciation d'ensemble.....	10
#1 – RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	11
#2 – RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin	12
#3 – RBP Sikitakan Sipi.....	12
Plateau de Parent	13
Appréciation d'ensemble.....	13
#4 – RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua.....	16
Massif de la Windigo	17
Appréciation d'ensemble.....	17
#10 – RBP de la Seigneurie-du-Triton	20
Dépression de La Tuque.....	20
Appréciation d'ensemble.....	20
#5 – RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou.....	21
#6 – RAP de la Rivière-Croche.....	22
#7 – RBP du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats.....	22
#8 – RBP du Lac-Wayagamac.....	22
#9 – RBP Judith-De Brésoles	22
#11 – RBP de la Vallée-Tousignant	24
#12 – RBP des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	24
#13 – RBP de Grandes-Piles	24
Conclusion.....	25



TABLE DES FIGURES

Figure 1 – Régions naturelles en Mauricie.....	8
Figure 2 – Région naturelle de la Dépression du réservoir Gouin	10
Figure 3 – Zone d'étude pour fins d'aire protégée : Lac Baillargé	11
Figure 4 – Proposition d'agrandissement pour la RBP Sikitakan Sipi.....	12
Figure 5 – Région naturelle du Plateau de Parent.....	13
Figure 6 – Projet de RBP de la Rivière-Fortier	14
Figure 7 – Zone d'étude pour fins d'aire protégée : Lac-Némiscachingue	15
Figure 8 – Projet de RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua.....	16
Figure 9 – Région naturelle du Massif de la Windigo.....	17
Figure 10 - RBP Plateau-de-la-Pierriche et des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache	18
Figure 11 – Zones d'étude pour fins d'aire protégée dans le Massif de la Windigo	19
Figure 12 – Région naturelle de la Dépression de La Tuque	20
Figure 13 - RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou.....	21
Figure 14 - RBP Judith-De Brésoles	23



PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Fondé en 1995, Environnement Mauricie (le Conseil régional de l'environnement Mauricie) est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de créer une synergie favorisant la protection de l'environnement dans le développement durable de la Mauricie. L'un des 16 membres du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), il détient un mandat du ministère québécois de l'Environnement qui consiste à exercer une veille environnementale, favoriser la concertation régionale et réaliser des activités et outils de sensibilisation auprès des décideurs et de la population.



RÉSUMÉ

Environnement Mauricie approuve la démarche des projets à l'étude et souhaite partager ses recommandations afin de bonifier le présent exercice et favoriser l'atteinte des cibles gouvernementales de 12 % d'aires terrestres protégées d'ici 2020. L'organisme tient à saluer la démarche de concertation qui s'est échelonnée sur plus de dix ans et qui a permis d'arriver à ces douze projets de réserves de biodiversité projetée (RBP) et d'une réserve aquatique projetée (RAP).

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Recommandations générales

1. Voir à l'agrandissement de certaines aires protégées et à la création de nouveaux noyaux de conservation afin d'atteindre la cible de 12 % d'aires protégées terrestres.
2. Favoriser davantage la création de corridors de biodiversité de manière à permettre la connectivité des milieux naturels.
3. Veiller à préciser les rôles d'encadrement et de gestion des activités des ministères concernés.
4. Assurer une gestion des activités de pêche plus restrictive dans les plans d'eau où se trouvent des espèces aquatiques à statut particulier.



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS (suite)

Recommandations spécifiques

DÉPRESSION DU RÉSERVOIR GOUIN

5. Aller de l'avant dans la création de l'aire protégée du Lac Baillargé.

RBP Sikitakan Sipi

6. Revoir le design du polygone jugé trop mince en agrandissant l'ensemble de la péninsule.

PLATEAU DE PARENT

7. Aller de l'avant dans la création de l'aire protégée Rivière-Fortier.
8. Aggrandir la RBP du Lac-Némiscachingue pour inclure les refuges biologiques de la Mauricie.
9. Créer un nouveau noyau de conservation dans cette région naturelle.

RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

10. Aggrandir la RBP pour inclure les 3 refuges biologiques à proximité.

MASSIF DE LA WINDIGO

11. Aller de l'avant dans l'agrandissement de la RBP Plateau-de-la-Pierriche et la RBP des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache.

DÉPRESSION DE LA TUQUE

RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou

12. Aggrandir au sud la RBP selon les demandes de la Nation Atikamekw.
13. Englober l'enclave au nord-ouest.

RBP Judith-De Brésoles

14. Aggrandir la RBP au nord et au sud pour créer deux zones tampons autour de la réserve écologique.
15. Créer un corridor de biodiversité en connectant cette RBP et la réserve écologique Bog-à-Lanières.



RECOMMANDATIONS

En octobre 2010, le Gouvernement du Québec adopte **la Convention sur la diversité biologique à Nagoya au Japon** et se donne notamment pour cibles la protection de 12 % d'aires terrestres et 10 % d'aires maritimes d'ici 2020.

Considérant que le processus de création d'aires protégées s'échelonne sur une période relativement longue, Environnement Mauricie se réjouit de constater un **avancement positif** dans le cas des projets de réserves projetées présentement à l'étude.

Par ailleurs, les projets à l'étude sont le résultat d'un exercice de concertation et de compromis auxquels un nombre considérable d'intervenants clés de la Mauricie ont participé. Ainsi, **ces projets représentent un compris** des diverses parties prenantes. D'un point de vue environnemental, les propositions sont satisfaisantes. Elles pourraient, toutefois, **être bonifiées** dans une phase subséquente, de manière à contribuer à l'effort national pour l'atteinte des cibles de 2020.

Recommandations générales

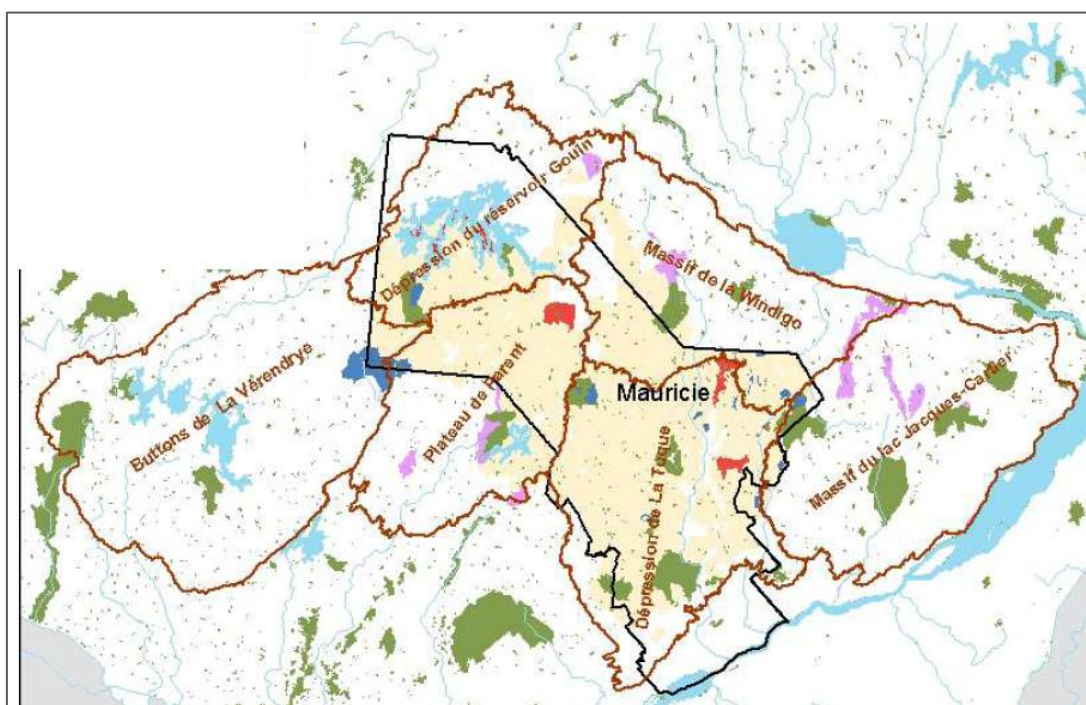
En partant de la cible du **12 % d'aires terrestres protégées**, il aurait été souhaitable que ce pourcentage soit atteint dans l'ensemble de la Mauricie. Évidemment, l'importance doit être accordée avant tout aux régions naturelles (figure 1) les plus carencées. À cet égard, on aurait pu proposer dans certaines régions un pourcentage inférieur à 12 %, à condition que d'autres dépassent cette cible. Malheureusement, selon les projets à l'étude, **la cible n'est atteinte nulle part, ce qu'Environnement Mauricie déplore.**

Il y a certes un gain considérable du fait qu'en 2002 la région comptait 2,1 % d'aires protégées pour 7,2 % en 2018. Or, il reste un **manque à gagner de 4,8 %** pour atteindre les cibles de 2020.



À la lumière de ce constat, nous recommandons **l'agrandissement de certaines aires protégées et la création de nouveaux noyaux de conservation** dans les régions les plus carencées. Pour avoir l'efficacité recherchée, ces nouveaux projets devraient répondre minimalement au niveau 3 de protection et être de superficie suffisamment grande pour avoir des effets de bordures réduits par rapport à sa taille.

Figure 1 – Régions naturelles en Mauricie



Cette recommandation nous apparaît d'autant plus nécessaire du fait qu'au cours de la dernière décennie, des propriétaires de terres privées ont proposé des projets de conservation de grande envergure qui ne se sont pas concrétisés. Une telle situation justifie encore plus la **bonification du réseau des aires protégées en terres publiques**.



Dans un contexte de **changements climatiques**, de grandes pressions s'exercent sur les espèces fauniques et floristiques qui s'adaptent notamment par la migration. Cette réalité rend indispensables les **corridors de biodiversité** qui permettent la **connectivité des milieux naturels**. Environnement Mauricie recommande donc que les polygones et les superficies des aires protégées soient créés de manière à favoriser le plus possible ce principe de connectivité.

Dans la mesure où les projets à l'étude se voient consacrer un statut permanent, Environnement Mauricie estime nécessaire que **les ministères¹ jouent un rôle de chien de garde** dans l'encadrement des activités permises. Ainsi, les pourvoiries et ZEC désirant développer et augmenter leurs offres d'activités devraient obtenir une analyse et une autorisation des ministères concernés. Ces derniers s'assureraient que les activités proposées sont compatibles avec les nouveaux statuts.

Parmi les activités à encadrer, Environnement Mauricie propose que les plans d'eau où se trouvent des **espèces aquatiques à statut particulier** soient soumis à une gestion des activités de **pêche plus restrictives**.

¹ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, surtout.



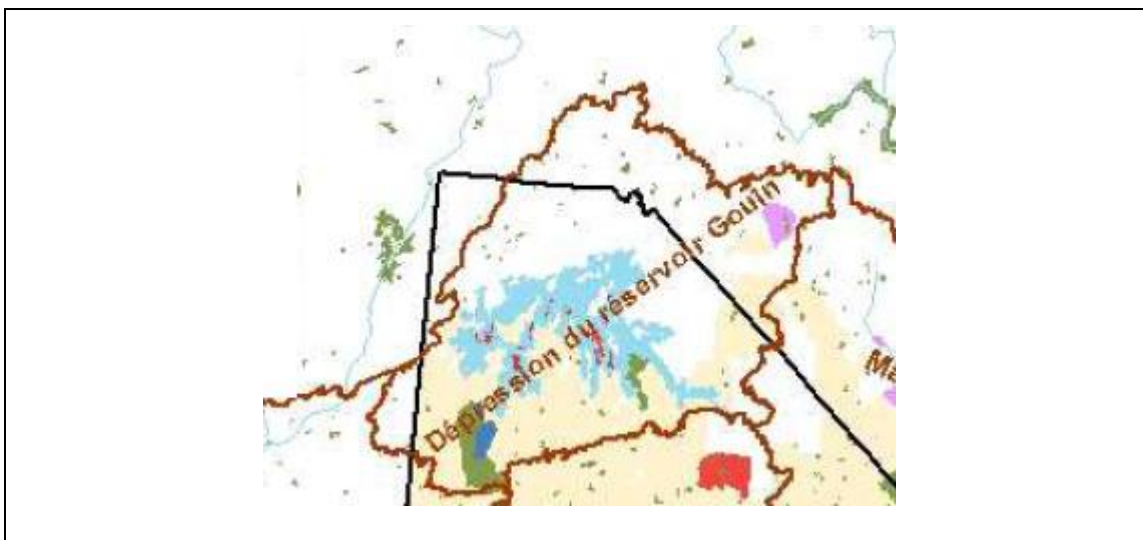
Recommandations spécifiques par région naturelle

Dépression du réservoir Gouin

Appréciation d'ensemble

Selon les analyses de carences écologiques de la région naturelle de la Dépression du réservoir Gouin (figure 2), il s'agit d'un **milieu très carencé**, même après l'octroi du statut permanent des trois réserves de biodiversités projetées. Avec la création des RBP à l'étude, cette région naturelle passe de 0 % à 4,3 % en d'aires protégées. Nous encourageons la **création de nouveaux projets** de réserves biologiques pour que ce pourcentage soit plus significatif et répondent aux carences identifiées.

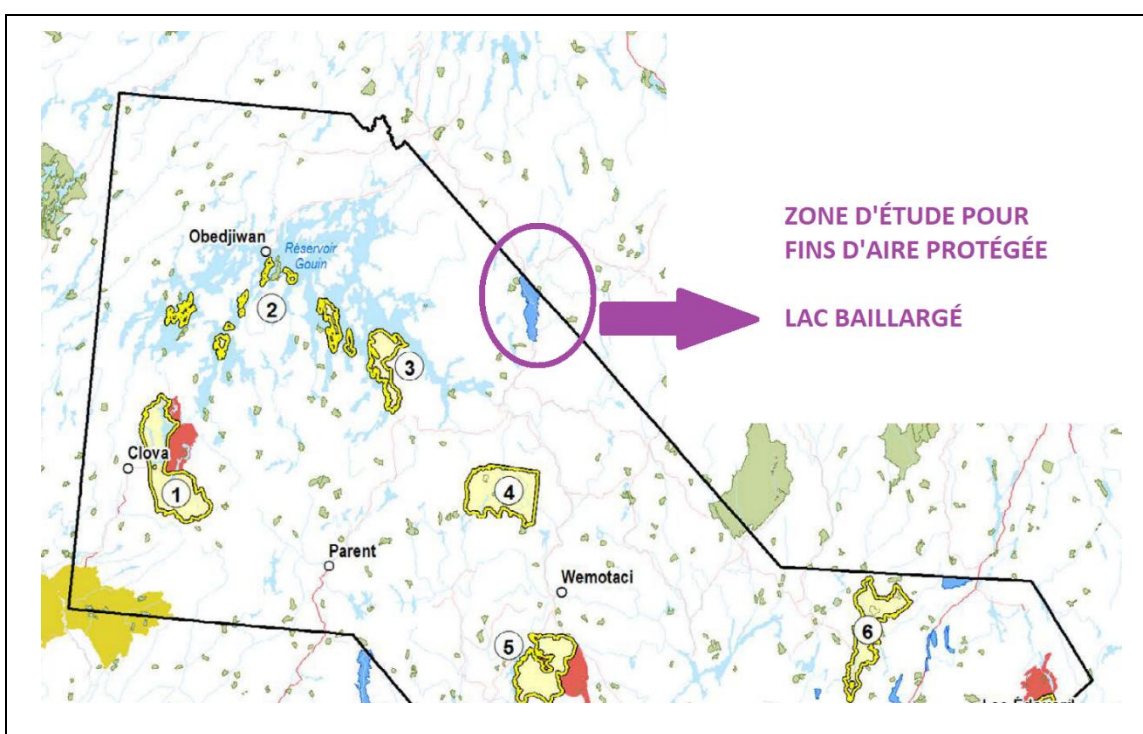
Figure 2 – Région naturelle de la Dépression du réservoir Gouin





Dans un tel contexte, **Environnement Mauricie appuie le projet à l'étude pour le lac Baillargé** dont la délimitation chevauche la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (figure 3). Comme cette zone se trouve dans la région naturelle de la Dépression du réservoir Gouin, il s'agit d'une occasion très intéressante pour augmenter le pourcentage d'aires protégées pour ce secteur carencé.

Figure 3 – Zone d'étude pour fins d'aire protégée : Lac Baillargé



#1 – RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo

Environnement Mauricie **salue la proposition d'agrandissement** de cette RBP près de Clova. En augmentant la superficie de cette aire protégée, un refuge biologique voit son efficacité accrue et la Mauricie bénéficiera d'un noyau de conservation plus intéressant.



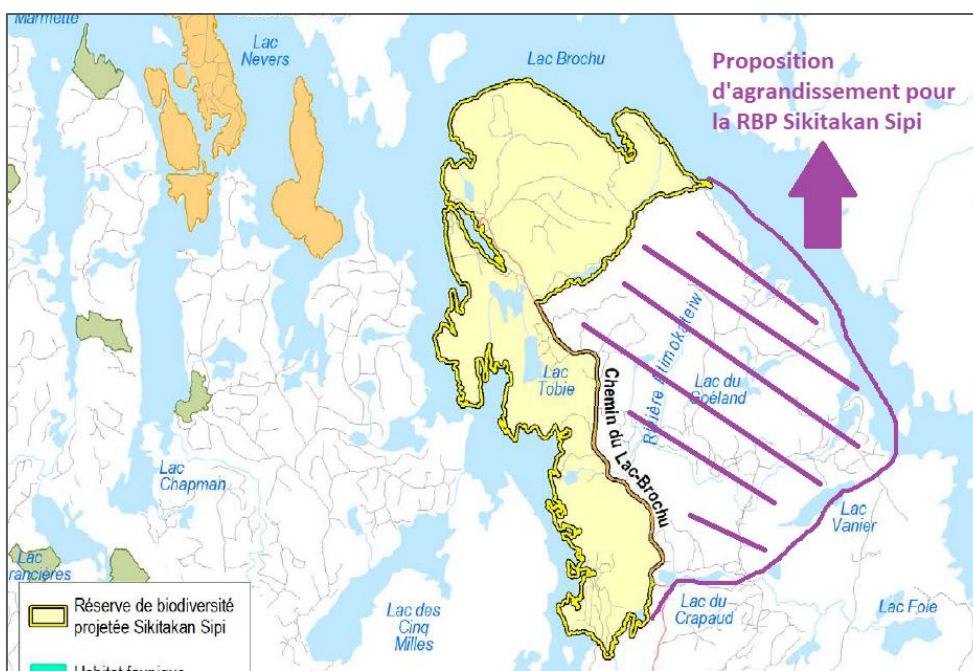
#2 – RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin

Environnement Mauricie **recommande la création de cette réserve de biodiversité**. La proposition de protéger les îles en terres publiques de l'écosystème du Réservoir Gouin est tout à fait bienvenue.

#3 – RBP Sikitakan Sipi

Environnement Mauricie se montre critique quant au **polygone** proposé pour cette RBP qui est jugé **trop mince** pour contrer efficacement l'impact des effets de bordures. Nous **recommandons d'agrandir la zone** de manière à englober l'ensemble de la péninsule. La RBP devrait ainsi inclure les lacs du Crapaud et Vanier dans ses limites de protection (figure 4).

Figure 4 – Proposition d'agrandissement pour la RBP Sikitakan Sipi



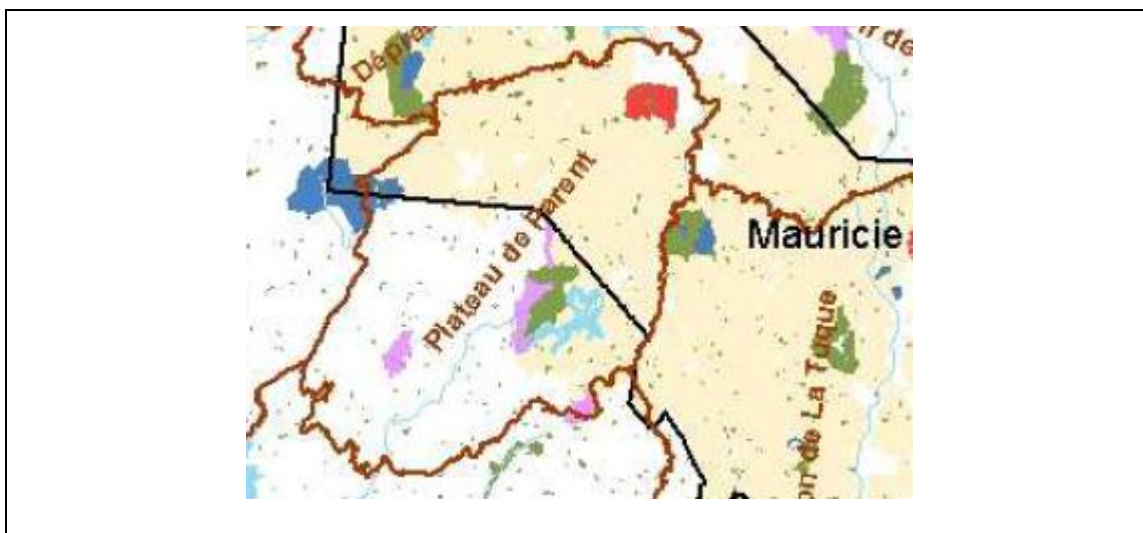


Plateau de Parent

Appréciation d'ensemble

Les analyses de carences écologiques de la région naturelle du Plateau de Parent (figure 5) montrent un **milieu très carencé**, même après l'octroi du statut permanent de la RBP présentement à l'étude. À l'instar de la région naturelle de la Dépression du réservoir Gouin qui n'avait aucune aire protégée en 2002, cette région obtient un gain de 5 %. Nous reconnaissons la nette amélioration tout en soulignant que le résultat représente la moitié des cibles souhaitées pour 2020. Conséquemment, nous encourageons la **création de nouveaux projets** de réserves de biodiversité.

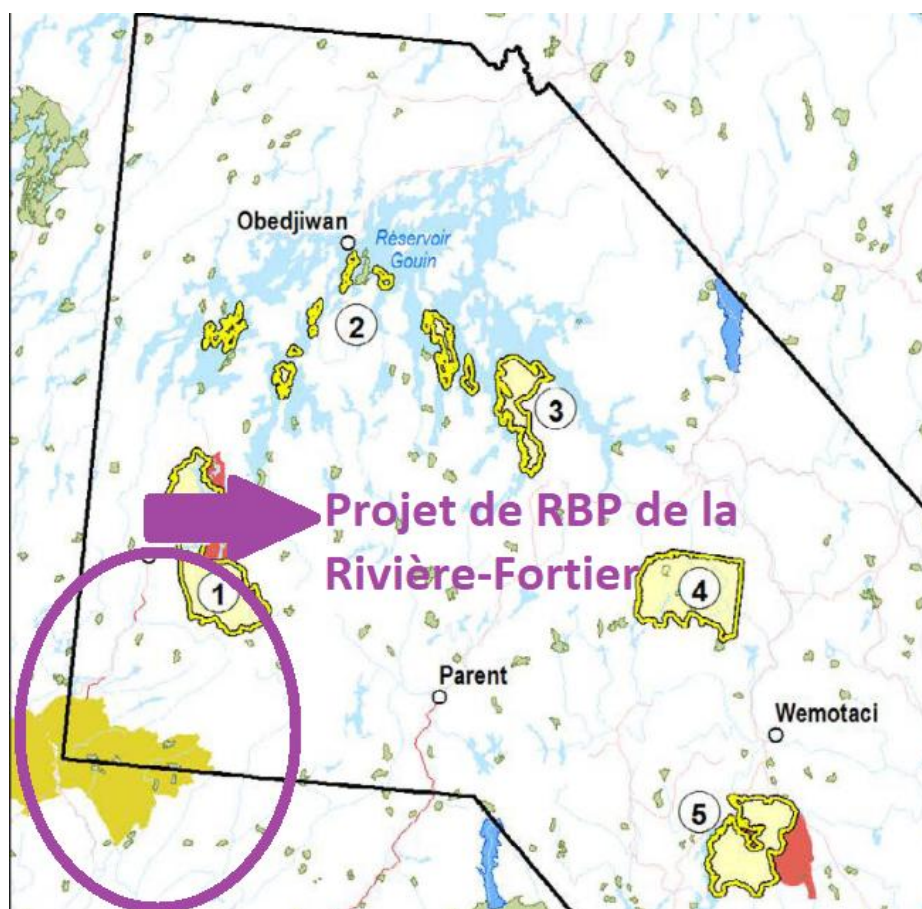
Figure 5 – Région naturelle du Plateau de Parent





De plus, en raison de la situation carencée de cette région naturelle, Environnement Mauricie estime **hautement nécessaire** d'appuyer deux projets qui ne sont pas à l'étude de la présente consultation. La concrétisation du **projet de réserve Rivière-Fortier**, situé à la jonction des frontières de l'Outaouais, les Laurentides et la Mauricie, apparaît primordiale.

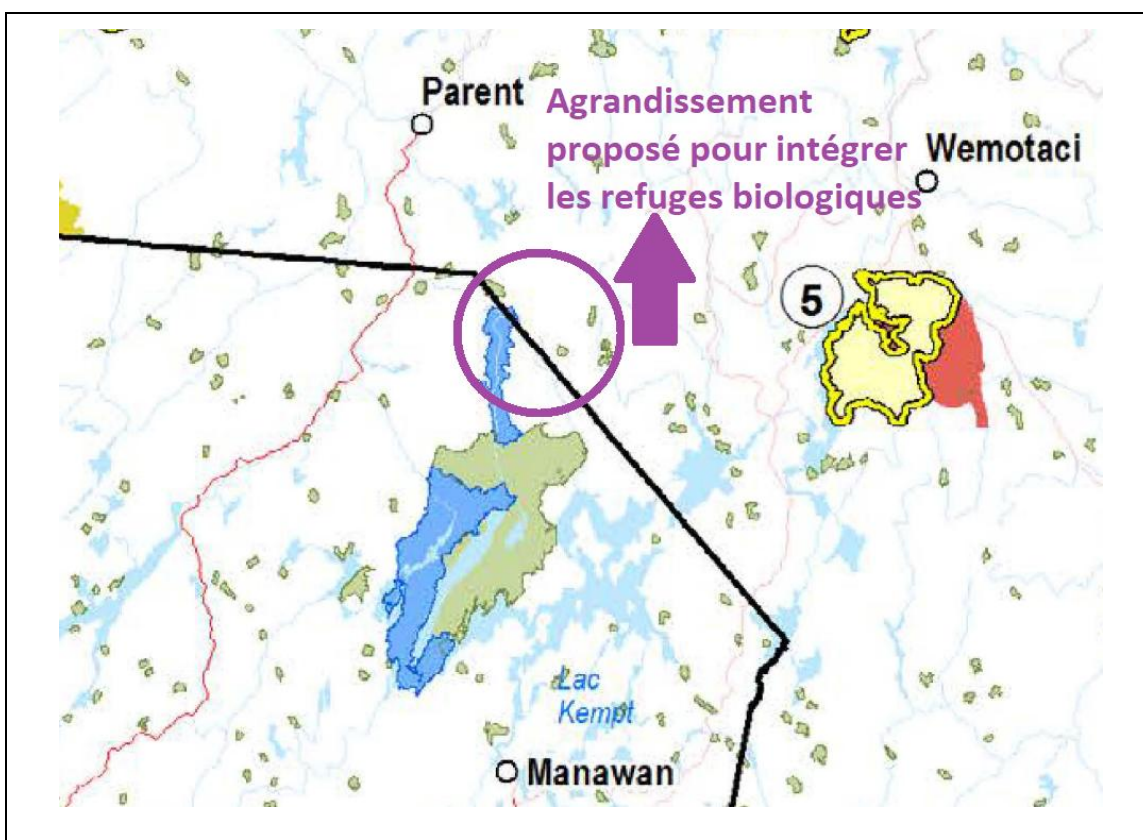
Figure 6 – Projet de RBP de la Rivière-Fortier





Dans le même ordre d’idée, le **projet d’agrandissement de la RBP du Lac-Némiscachingue situé dans Lanaudière** est une occasion supplémentaire de combler les besoins de protection pour la région naturelle du Plateau de Parent (figure 7). Environnement Mauricie recommande un agrandissement qui protégerait la rivière Némiscachingue, tout en incluant du côté de la Mauricie les **refuges biologiques** suivants : 04351R003, 04352R744, 04351R001, 04351R709 et 04352R709. En incluant ces refuges biologiques à l’intérieur de la RBP, le noyau de conservation assurerait une plus grande efficacité, tout en offrant un corridor de biodiversité significatif pour cette région naturelle carencée.

Figure 7 – Zone d’étude pour fins d’aire protégée : Lac-Némiscachingue



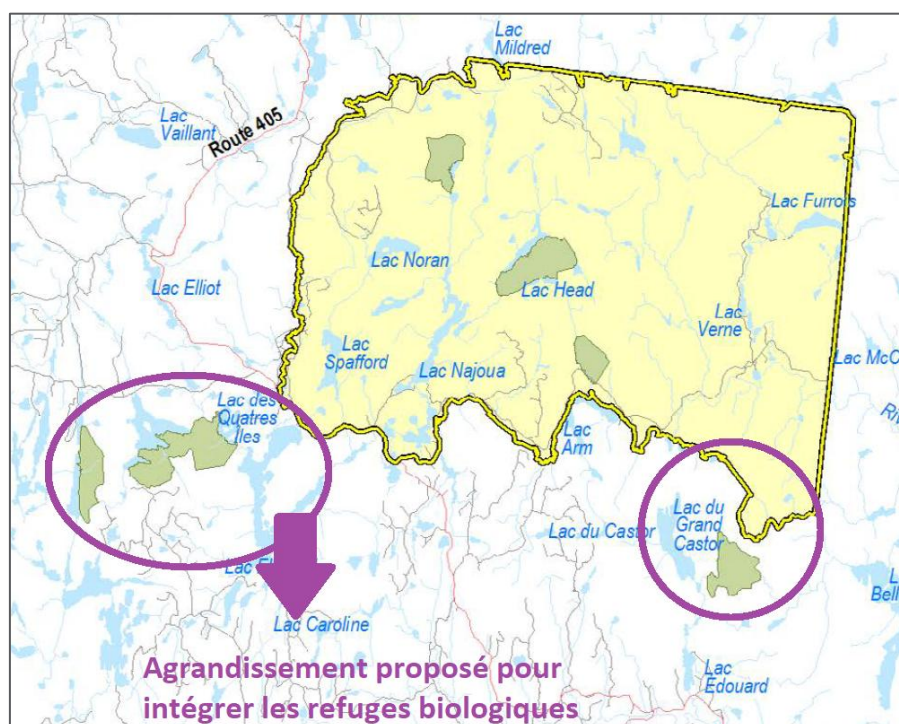


Environnement Mauricie tient à mentionner que la concrétisation de ces deux suggestions serait bénéfique, sans être suffisante. Le **Plateau de Parent** gagnerait à voir son réseau d'aires protégées bonifié par la **création d'un autre noyau de conservation**.

#4 – RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

Environnement Mauricie appuie la création de cette RBP. Considérant que la zone étudiée se situe à proximité de trois refuges biologiques, il est de notre avis que le polygone devrait les inclure. Ainsi, Environnement Mauricie recommande un **agrandissement de manière à englober les refuges biologiques** suivants : 04351R033, 04351R032 et 04351R031. Cette proposition favoriserait la connectivité et augmenterait l'efficacité de protection des refuges existants (figure 8).

Figure 8 – Projet de RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua





Massif de la Windigo

Appréciation d'ensemble

Cette région naturelle est aussi carencée, et profitera de **5 % d'aires protégées** advenant que les RBP à l'étude soient acceptées (figure 9). Encore là, il reste un effort à apporter pour **augmenter ce pourcentage**.

Figure 9 – Région naturelle du Massif de la Windigo





Comme la région naturelle s'étend majoritairement sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Environnement Mauricie juge opportun d'**appuyer** les propositions d'**agrandissements de la RBP Plateau-de-la-Pierriche et la RBP des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache** (figure 10).

Figure 10 - RBP Plateau-de-la-Pierriche et des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache

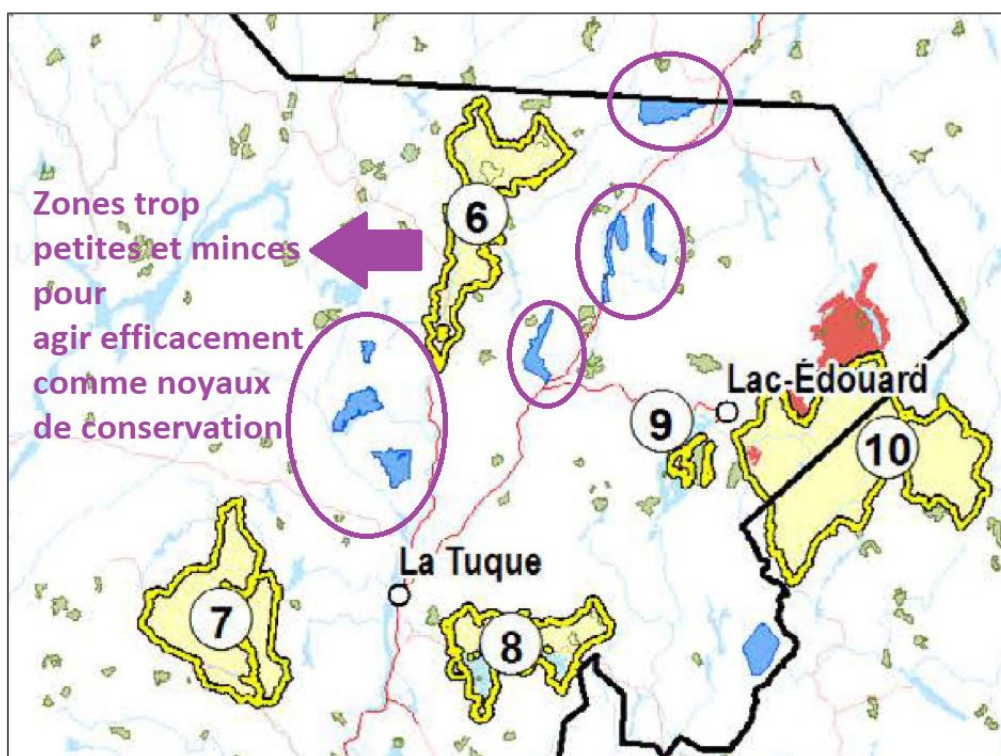




Des propositions régionales sont toujours à l'étude au sein du gouvernement dont, notamment, certaines des **aires de conservation proposées dans le cadre du projet pilote Initiative Triade-Mauricie** situées à l'est de la RBP Rivière-Croche et au nord-ouest de la municipalité de Lac-Édouard (figure 11).

Bien que ces aires de conservation puissent contribuer à la protection de la région naturelle du Massif de la Windigo, Environnement Mauricie se montre critique quant à la taille des polygones proposés. Jugées **trop petites et trop minces**, ces cinq zones ne répondent pas aux critères pour jouer un rôle de noyau de conservation efficace. Elles pourraient toutefois être utilisées comme base pour la création d'une nouvelle aire protégée.

Figure 11 – Zones d'étude pour fins d'aire protégée dans le Massif de la Windigo





#10 – RBP de la Seigneurie-du-Triton

Environnement Mauricie **appuie la proposition d'agrandissement** de la RBP de la Seigneurie-du-Triton. À notre avis, les nouvelles limites retenues sont beaucoup plus logiques pour la valeur écologique de l'espace protégé.

Dépression de La Tuque

Appréciation d'ensemble

La région naturelle de la Dépression de La Tuque est en situation de carence modérée et voit son territoire **passé de 3,1 % d'aires protégées à 10,2 %** pour 2018 (figure 12). La Mauricie a l'occasion d'améliorer sa situation et de passer à un statut de carences faibles si des agrandissements étaient retenus. Malgré tout, dans l'ensemble des propositions soumises, la démarche paraît fort intéressante.

Figure 12 – Région naturelle de la Dépression de La Tuque



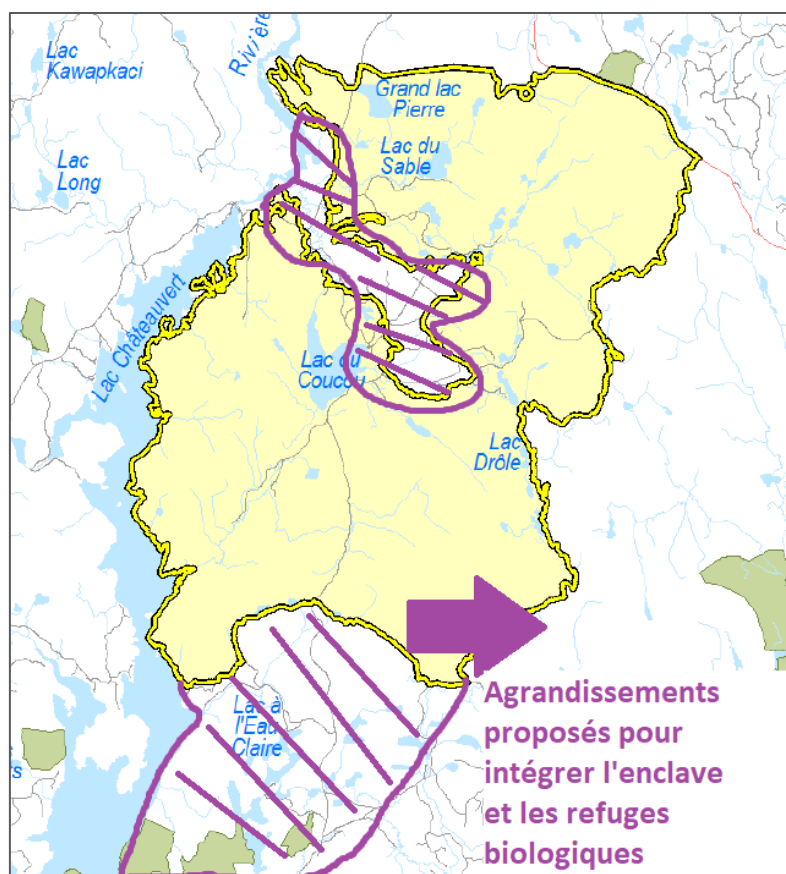


#5 – RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou

Environnement Mauricie salue la proposition d'agrandissement de cette réserve, tout en **appuyant les demandes de la nation Atikamekw** qui désire voir une plus grande **portion incluse au sud** du polygone. Cet agrandissement intégrerait trois refuges biologiques (04352R067, 04352R751 et 04352R041), ainsi que le Lac-à-l'Eau Claire (figure 13).

Par ailleurs, l'agrandissement devrait **englober l'enclave** située au nord-ouest de manière à calquer ses limites à celle de la rivière Manaouane. Une telle modification augmenterait l'efficacité du noyau de conservation en réduisant l'impact des effets de bordures.

Figure 13 - RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou





#6 – RAP de la Rivière-Croche

Environnement Mauricie juge **fort pertinent qu'une réserve aquatique** soit proposée au présent examen et salue le tracé retenu.

Considérant le type d'activités exercées dans **les deux enclaves** (la bleuetière et la forêt d'expérimentation), il semble y avoir une pleine **compatibilité** avec le statut d'aire protégée. Ainsi, nous reconnaissons que ces enclaves ne minent pas les intentions de protection.

#7 – RBP du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats

Environnement Mauricie **appuie la proposition** de réserve telle que présentée.

#8 – RBP du Lac-Wayagamac

Environnement Mauricie **appuie la proposition de réserve** et tient à souligner le fait qu'elle permet une meilleure protection de la prise d'eau potable de la Ville La Tuque.

L'aire intègre trois refuges biologiques, ce qui est très bien. Toutefois, le **design du polygone n'est pas optimal** pour assurer une conservation du milieu naturel, dont le bassin versant du lac Wayagamac.

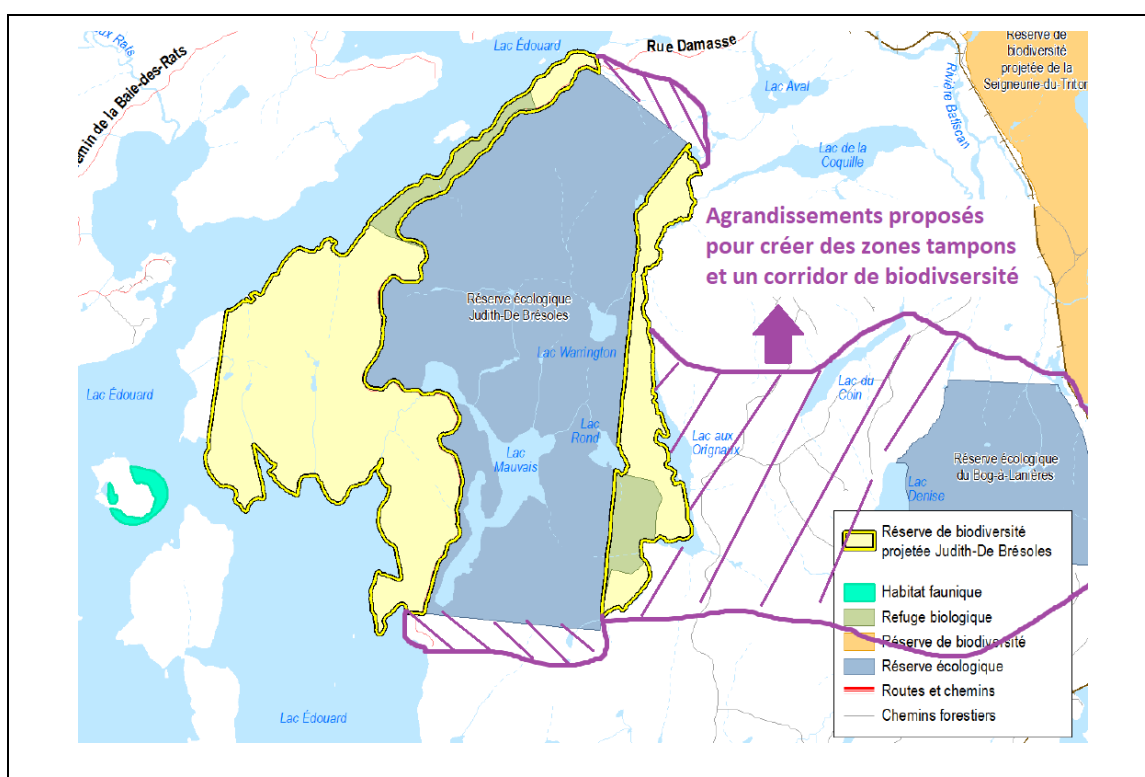
#9 – RBP Judith-De Brésoles

Pour en faire une aire protégée plus efficace, Environnement Mauricie recommande plusieurs modifications. Considérant la RBP Judith-De Brésoles inclut une réserve écologique, nous demandons un **agrandissement au nord et au sud** de cette aire de manière à créer des **zones tampons** autour de cette réserve écologique. Ainsi, des limites plus efficaces proposeraient d'enclaver la réserve écologique à l'intérieur de la RBP (figure14).



Par ailleurs, nous recommandons aussi d'**agrandir la RBP à l'est** afin de créer une **connectivité entre les réserves écologiques** Judith-De Brésoles et celle du Bog-à-Lanières. La proximité de ces deux réserves et l'étude de la création d'une RBP est une excellente occasion pour créer un nouveau corridor de biodiversité et augmenter de manière significative l'efficacité du noyau de conservation qui rejoindrait la RBP de la Seigneurie-du-Triton.

Figure 14 - RBP Judith-De Brésoles





#11 – RBP de la Vallée-Tousignant

Environnement Mauricie **appuie la proposition** de réserve telle que présentée.

#12 – RBP des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

Environnement Mauricie **recommande d'agrandir** l'aire afin d'intégrer le refuge biologique 04151R078 situé au nord-est de la RBP.

#13 – RBP de Grandes-Piles

Environnement Mauricie **appuie la proposition** de réserve et tient à saluer la protection de la prise d'eau potable de la municipalité de Saint-Tite. D'autant plus que cette aire protégée est la plus au sud du présent examen.



CONCLUSION

Environnement Mauricie se réjouit de l'importante amélioration de la protection des écosystèmes Mauriciens présentée dans ce projet. Les propositions que nous avons soumises visaient, entre autre, à renforcer l'efficacité des réserves de biodiversité projetée en termes de conservation de la biodiversité.

En atteignant plus de 7 % de son territoire en aires protégées, la Maurice marque une étape importante dans sa participation à l'atteinte des cibles que le Gouvernement du Québec s'est fixé en ratifiant la Convention sur la diversité biologique de Nagoya.

Aussi, l'organisme tient à saluer la démarche de concertation régionale de longue haleine qui a permis d'arriver à ces douze projets de réserves de biodiversité projetée et d'une réserve aquatique projetée. Toutefois, considérant que le processus de création d'aires protégées s'échelonne sur une période relativement longue (une dizaine d'années dans ce cas-ci), Environnement Mauricie se montre intéressée à participer, dès maintenant, à l'élaboration du prochain projet d'aires protégées en Mauricie.

C'est en collaborant tous ensemble que nous arriverons, à terme, à protéger 12 % de notre territoire.



Conseil régional de l'environnement Mauricie
1060, rue Saint-François-Xavier, bureau 345, Trois-Rivières (Québec) G9A 1R8
info@environnementmauricie.com | +1 819 694-1748